

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2023-02-495

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Commune du Grau du Roi pour l'animation et la gestion du programme européen DLAL FEAMPA 2021-2027

Séance du 15 février 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 36 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 36, répartis comme suit : 27 titulaires, 9 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (Angel Pobo à Angélique Rouressol, Jacky Rey à Magali Pradeille)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 38 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 36/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à seize heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Marielle Népoty, Jean Denat, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Fabienne Dhuisme, Alain Théron, Jean-Jacques Estéban, Denis Devriendt, Patrick Mary, Christophe Calvet.

Suppléants avec voix délibérative : Christophe Tichet, Alain Reboul, Angélique Rouressol, Jean-Michel Andriuzzi, Michel Debouverie, Bernard Chluda, Marie Pellet-Laporte, Joëlle Ruivo, Florian Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés : Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Josiane Rosier-Dufond, Nathalie Gros-Chareyre, Michel De Nays-Candau, Arnaud Fourel, Katy Guyot, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Cyril Périsse, Mohammed Touhami, Véronique Vautrin, Angel Pobo, Pascale Fortunat-Deschamps, Isabelle Debrie, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, François Granier, Patrice Spéziiale, Fabrice Fenoy, Loïc Fataciolli, Jacques Gravegeal, Martine Dubayle-Calbano, Julie Croin, Cécile Vasse.

Conseil de développement :

Présents : Robert Lefort

Excusés : Claude Constant

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents : Laurence Barduca-Fauquet

Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Fondements juridiques :

Vu la délibération n°2021-03-412 du bureau syndical du 26 mars 2021 approuvant la candidature du PETR Vidourle Camargue à l'appel à projets « DLAL FEAMPA 2021-2027 » et son soutien préparatoire,
Vu la délibération N°2021-07-436 du comité syndical du 7 juillet 2021 approuvant le dépôt de la candidature au dispositif européen « DLAL FEAMPA 2021-2027 »,
Vu la décision de la Région Occitanie en commission permanente du 13 juillet 2022 de sélectionner 4 territoires dont le PETR à l'issue de l'appel à projets « DLAL FEAMPA 2021-2027 »,
Considérant l'engagement des dépenses liées au GALPA à compter du 1^{er} janvier 2023 par le PETR (structure porteuse)

Exposé :

La commune du Grau-du-Roi, située sur le périmètre géographique du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue, fortement impactée par la problématique de la pêche (1^{er} port de pêche de Méditerranée) et de l'économie bleue (1^{er} port de plaisance d'Europe Port Camargue) a soutenu le PETR pour présenter une candidature au regard de l'appel à projets « DLAL FEAMPA 2023-2027 ». Le Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue déjà porteur du dispositif depuis 2017, a approuvé la candidature aux fonds européens DLAL FEAMPA par délibération n°2021-07-436 lors de son Comité syndical en juillet 2021.

Depuis la Région Occitanie - Pyrénées Méditerranée a sélectionné lors de sa commission permanente du 13 juillet 2022, quatre groupes d'action locale pêche et aquaculture (GALPA), dont le territoire Vidourle Camargue pour une enveloppe européenne allouée de 580 000€ (à noter que par principe de cofinancement national obligatoire, l'impact financier est doublé soit 1 160 000€ pour le territoire).

Dans ce cadre, il a obligation d'assurer le fonctionnement et l'animation du programme en mobilisant par défaut 1 ETP et les dépenses liées à la mission (frais généraux, communication, évaluation).

L'impact du programme se concentrant principalement sur la Commune du Grau-du-Roi, une convention de partenariat avait déjà été établie sur les conditions financières d'animation et de gestion du programme européen DLAL FEAMP 2014-2022 porté par le PETR Vidourle Camargue.

L'objet du présent rapport est donc de renouveler ce partenariat sur la période 2023-2029 et de proposer à la commune de participer à la prise en charge forfaitaire des dépenses au GALPA supportées par le PETR.

Le programme DLAL FEAMPA finance à hauteur de 40% ainsi que la Région Occitanie soit 80% des dépenses du GALPA. Une partie des dépenses reste à la charge de la structure porteuse soit à minima 20%, plus des dépenses liées à la mission GALPA non financées.

Le reste à charge moyen porté par le PETR depuis 2017 fixe la participation forfaitaire annuelle de la commune à hauteur de 10 000€. Celle-ci pourra être proratisée selon le temps passé sur la mission GALPA par l'agent dédié.

La convention prend effet à sa signature et pour la durée d'exercice du programme européen FEAMPA 2023-2027 de manière fonctionnelle soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2029 (date prévisionnelle).

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication le 01.03.2023
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 01.03.2023

Le directeur général des services, Maxime Charlier

